



Demande de clôture compte bancaire démembré

Par **gersho**, le 10/05/2020 à 11:55

bonjour,rrnrnMembre d'une même famille nous sommes titulaires en indivision , depuis une succession, d'un compte bancaire démembré . Ma mère est usufruitière et sommes deux frères nu-propriétaire.rnrnCe compte contient des titres (actions, sicav) et des espèces. L'usufruitière perçoit les revenus des valeurs mobilières.rnrnNous voudrions clôturer e compte et nous partager les avoirs.rnrnComment procéder car la banque nous oppose de nombreuses difficultés administratives et légales ?rnrnEst-ce que les droits de chacun des titulaires du compte, définis par le Code Civil, s'impose aux règlements tatillons de la banque pour clôturer ce compte ?

Par **amajuris**, le 10/05/2020 à 17:16

bonjour,rrnrnsi l'ensemble usufruitier et nu-propriétaire sont d'accord pour cloturer ce compte, il ne devrait pas y avoir de problèmes.rnrnla banque doit vérifier que les demandeurs sont bien titulaires des pouvoirs qu'ils prétendent avoir.rnrnsalutations